



transport enfant droit de visite

Par **JC09**, le **18/12/2020** à **12:19**

Pour le droit de visite mensuel du père, le transport est jugée à partager (Aller père, retour mère).

Un accord entre parents fonctionnait bien avec moitié trajet chacun aller et moitié chacun retour soit 1h10x2=2h20 par voyage.

Le père ne veut plus. Or la mère, en rémission d'un cancer du sein ne peut assurer un trajet aller retour (5 heures) pour récupérer l'enfant. est il possible de faire valoir cette impossibilité pour réviser le jugement avec obligation demi trajet chacun ou transport entièrement à charge du père.

Merci pour votre réponse.

Par **Zénas Nomikos**, le **18/12/2020** à **12:34**

Bonjour,

je vous conseille de prendre attache avec le JAF.